



Beaucoup de gens fument dehors, notamment sur les quais de gares, ..

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 18 mars 2010

La loi EVIN a débuté en 1992. Elle s'est durcie en Janvier 2007. Elle n'a pas résolu tous les problèmes, la preuve le problème a été transposé à l'extérieur, bcp de gens fument dehors, notamment sur les quais de gares, ce qui devrait être interdit et réprimandé par des procès verbaux car la plupart des quais sont couverts (recouverts d'une toiture).

Il faudrait que la SNCF prenne le problème à bras le corps. Elle n'a pas forcément les moyens humains pour faire appliquer la loi, elle met des affiches, des pictogrammes et ça s'arrête là.

Que proposez-vous pour faire arrêter ce fléau ? Au Japon, maintenant il est interdit de fumer sur les quais de gare, même non couverts.

De faire un article consacré à la lutte contre le tabagisme, pour que beaucoup de gens se plaignent auprès du Ministère de la Santé, auprès du Président de la République pour que la loi EVIN évolue encore.

Pouvez-vous aussi me donner les coordonnées du Ministère de la Santé , et de l'Élysée ?

D'avance. Merci.

Réponse :

- Ministère de la santé : 14 av Duquesne 75007 PARIS
- Présidence de la République : 55 r Fbg St Honoré 75008 PARIS

la loi Évin a été promulguée en 1991 et son décret d'application du 15 novembre 2006 est entré en vigueur le 1er février 2007 pour son volet général et le 2 janvier 2008 pour son volet spécial concernant les lieux dits de convivialité.

Dans les gares parisiennes, il est totalement interdit de fumer, y compris sur les quais à l'air libre en application de [l'arrêté préfectoral n° 2007-20068](#)

Il existe deux solutions pour obtenir le respect de l'interdiction de fumer dans le réseau de la SNCF. La première consiste à expédier des plaintes tous azimuts et plus ou moins bien fondées, la seconde consiste à rejoindre une association comme DNF ou comme la FNAUT, à lui offrir un peu de disponibilité et à accepter de rentrer dans une stratégie élaborée.